

L'Université Internationale du Développement Durable : un réseau de partage des technologies et des savoir-faire pour un développement durable

Par Yvette BOUVET DUPANLOUP
Université Claude Bernard Lyon 1 (France)
Yvette.Bouvet@univ-lyon1.fr

Par Murielle PIERRE (France)
Université Internationale du Développement Durable

Par Jean KOULIDIATI
Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

L'Université Internationale du Développement Durable (UIDD), soutenue par l'UNESCO et la France (initiative de type 2 endossée par la France à Johannesburg), facilite la production de méthodologies et technologies par la recherche et l'expérimentation de terrain et les diffuse vers les acteurs du développement territorial, afin de leur permettre d'inscrire leurs politiques et leurs pratiques dans la logique de la durabilité, au sens du rapport Brundtland et des conclusions de Rio et Johannesburg.

Pour cela l'UIDD s'appuie sur un réseau de centres de compétences, dont la fonction régionale comporte plusieurs aspects :

- Susciter des projets expérimentaux émanant des acteurs socio-économiques (entreprises, coopératives, collectivités...);
- Aider les « équipes projets » pour formaliser l'expérimentation sur les pratiques du développement durable ;
- Faire un inventaire et une évaluation des actions respectant les principes du développement durable ;
- Aider les « équipes projets » à monter des modules de formation à partir des expérimentations ;
- Les centres de compétences veilleront à l'excellence de l'ensemble de leur production (recherche et formation) par la mise en place d'indicateurs de l'impact de leur action sur le développement territorial durable.

La création du centre de compétences d'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou (Burkina Faso), s'inscrit dans cette action et permettra :

- de tester la pertinence de ce dispositif sur une région déterminée avant de l'étendre à l'ensemble des continents ;
- de mettre en place un dispositif permettant de valoriser et d'amplifier la capacité des acteurs locaux à produire de la connaissance et à la diffuser ;
- de former les acteurs locaux aux pratiques du développement durable en s'appuyant sur les structures existantes et en les intégrant dans une dynamique de partenariat public/privé.

Les acteurs régionaux : université, écoles d'ingénieurs, centres de recherches, collectivités, entreprises sont parties prenantes de ce projet piloté par les universités de Ouagadougou et de Lyon 1

1. *L'Université Internationale du Développement Durable : une réponse stratégique pour la mise en oeuvre du développement durable local*

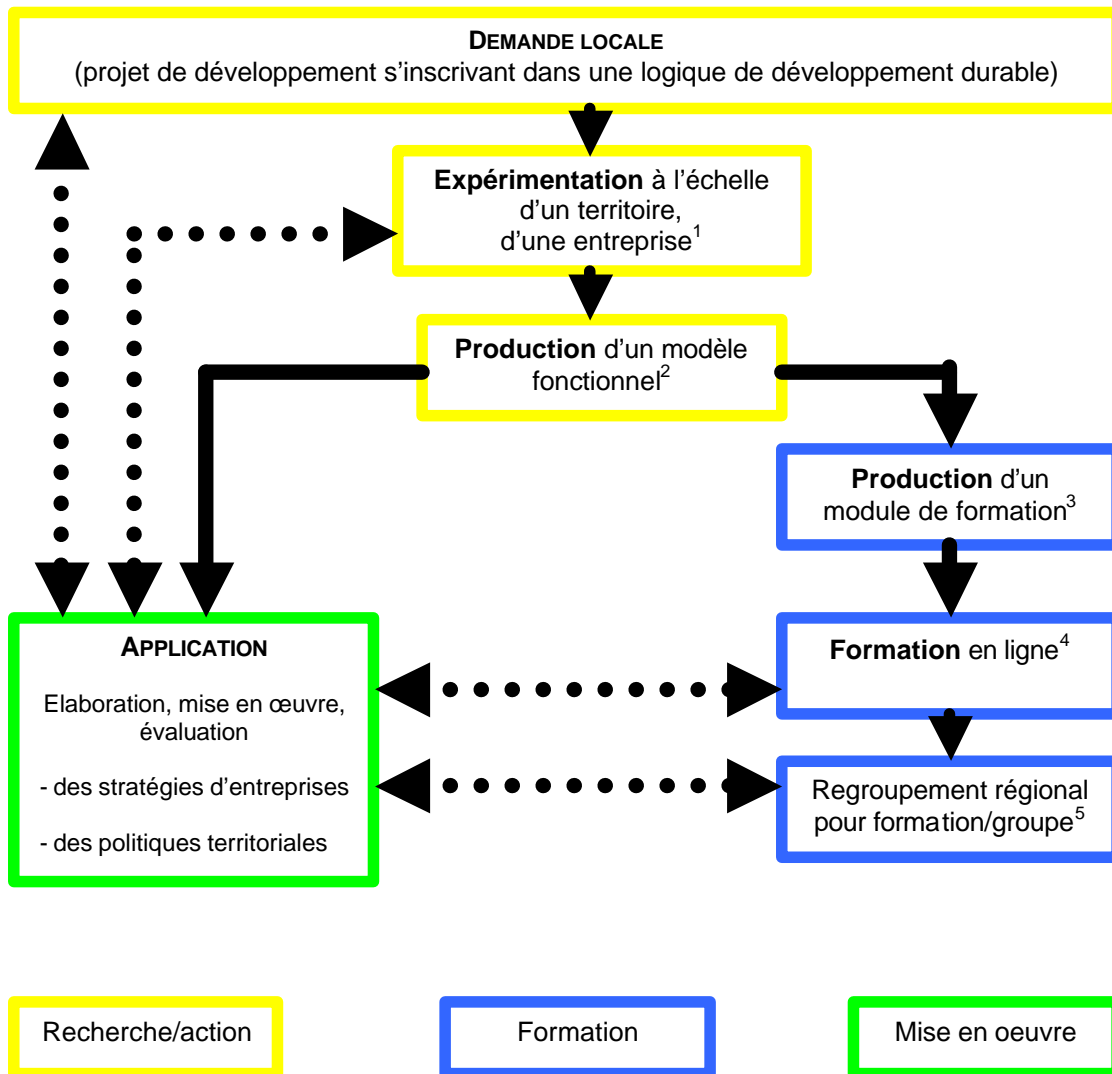
a) *Finalité*

Ce réseau international (Initiative de type 2 endossée par la France à Johannesburg - 2002), l'Université Internationale du Développement Durable (UIDD) a pour objectifs :

- de produire des modèles fonctionnels du développement durable aussi bien pour les entreprises que pour les Collectivités (recherche-action) ;
- de former les acteurs socioéconomiques et politiques à ces modèles fonctionnels (formation action).

Sa fonction est de mettre à disposition des acteurs locaux du développement, dans l'ensemble des pays du monde, un système éducatif et informatif leur permettant de maîtriser le développement de leur territoire, dans le respect des trois pôles du développement durable : équité sociale, développement économique, protection de l'environnement en constitue la finalité.

Processus de travail mis en place par l'Université Internationale du Développement Durable



¹ Une entreprise, un groupement d'agriculteurs villageois, une communauté urbaine, etc.

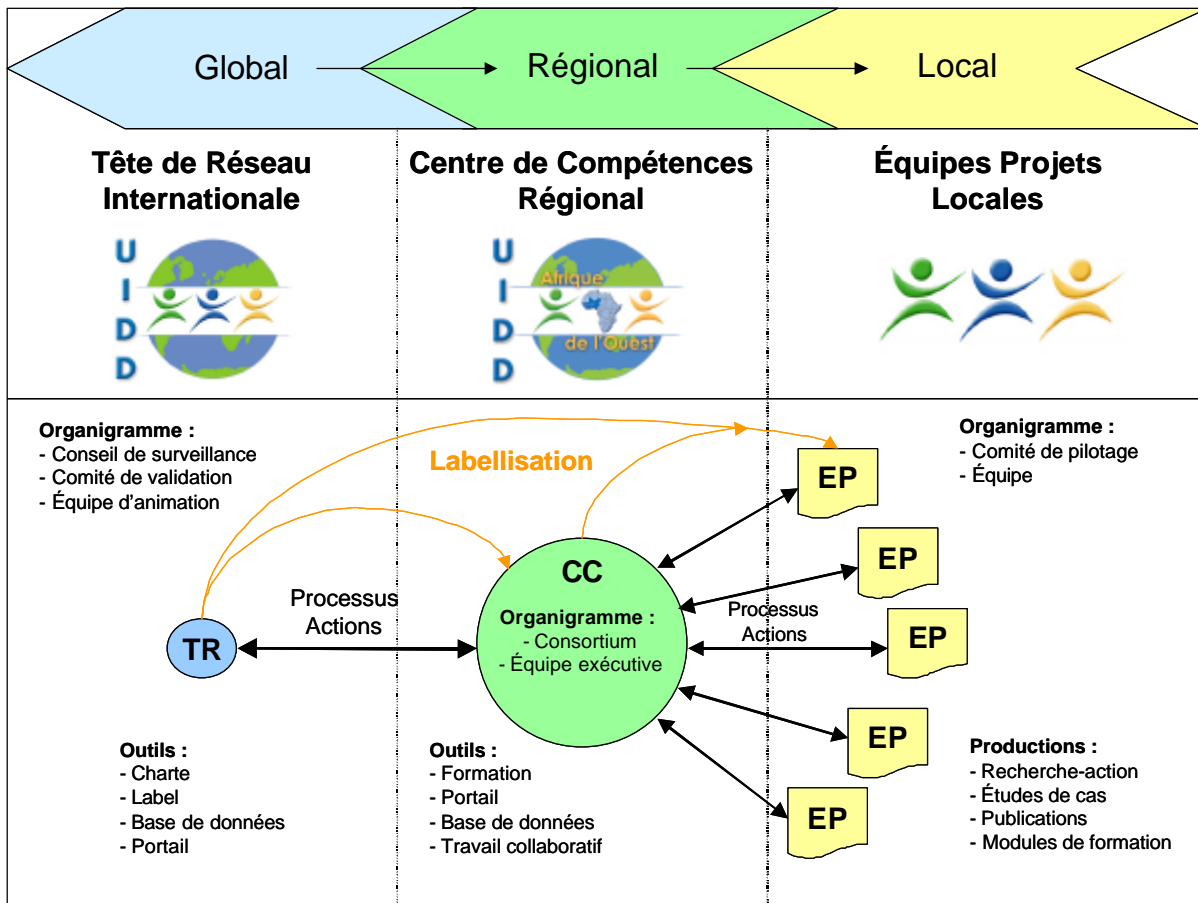
² Le résultat de l'expérimentation réalisée à l'échelle du territoire, présentant les outils de conception et d'évaluation des stratégies de développement durable élaborés

³ Création d'un module de formation en ligne issu d'une collaboration entre l'auteur (territoire) de l'expérimentation et des universitaires associés

⁴ formation en ligne des acteurs du développement stratégique (techniciens, ingénieurs, managers, décideurs politiques, etc...) des entreprises et des collectivités

⁵ regroupement dans des centres régionaux (ex : Afrique de l'Ouest à Ouagadougou, Amérique Centrale et Caraïbes, Europe de l'Est, Maghreb, etc...) pour des stages techniques ou de management pour finaliser la formation et partager les expériences.

b) Organisation



La démarche de l'UIDD est d'abord et prioritairement ascendante (du local au global), partant des besoins exprimés par les acteurs locaux du développement à l'échelle du territoire qu'ils administrent et/ou qu'ils habitent⁶.

Il est cependant nécessaire d'inscrire cette action locale dans une logique globale, en intégrant les impacts des processus de développement du territoire aux territoires adjacents et, progressivement, à l'ensemble de la planète (voir la convention des Nations Unies sur les changements climatiques qui illustre bien cette nécessité).

Il en résulte que toute décision locale devrait obligatoirement intégrer les contraintes de «durabilité» globale, dans une démarche descendante (du global au local).

La recherche/action, que l'UIDD se donne pour objectif de promouvoir, doit s'attacher à maîtriser ces changements d'échelles pour que le développement durable devienne une réalité tant collective (globale) qu'individuelle (locale).

⁶ Cette notion de territoire peut être comprise à l'échelle d'une collectivité au sens administratif du terme, mais aussi comme l'espace dans lequel s'inscrivent l'ensemble des activités d'une communauté de vie (entreprise, coopérative, association de citoyens, etc.) ; on peut alors penser à un parallèle entre cette notion de territoire et l'espace vital au sens écologique du terme (ensemble des territoires au sein desquels se développent les différentes écophases d'une population).

c) Fonctionnement

Les **centres de compétences** constituent les nœuds du réseau UIDD. A la fois source et cible de la connaissance et de l'expérience dans la maîtrise des processus de développement local respectueux des principes du développement durable, ils auront pour mission :

- de susciter des projets expérimentaux émanant des acteurs socio-économiques (entreprises, coopératives, collectivités..) et de valider conjointement les « équipes-projet »
- d'aider les « équipes-projet » à la formalisation de l'expérimentation
- d'aider les « équipes-projet » à monter des modules de formation à partir des expérimentations
- de faire un inventaire de l'existant dans leur zone d'influence

La création d'un centre de compétences relève d'une démarche regroupant un ensemble de pays d'une même région (exemple : les pays de la région d'Afrique de l'ouest). Ces pays constituent un consortium auquel ils apportent leur soutien et dont ils déterminent librement le statut juridique, mais qui doit obligatoirement comporter des membres représentant l'administration centrale, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les organismes de formation et de recherche, le monde associatif.

Le consortium désigne une équipe exécutive chargée de mettre en œuvre la politique du consortium en conformité avec la charte et le label de l'UIDD.

La candidature présentée par le consortium pour devenir centre de compétences labellisé de l'UIDD est examinée conjointement par le conseil de surveillance et le comité de validation de l'UIDD.

Objet et domaines d'application

Le présent référentiel doit servir :

- Aux centres de compétences de l'UIDD comme guide du bon fonctionnement du centre par rapport à sa zone d'influence et par rapport au réseau international dont il accepte de faire partie ;
- Aux auditeurs de l'UIDD comme critères pour l'attribution du « label UIDD » gage d'excellence et de soutien des partenaires du réseau.

Chaque centre de compétences pourra interpréter et adapter les réponses faites aux exigences de l'UIDD (ci-dessous citées) en fonction de sa culture, du contexte local et des spécificités de sa région.

L'UIDD tient à la disposition de ses partenaires des outils développés spécifiquement pour répondre à chacune des exigences dans un souci d'accompagnement, mais ne les imposera en aucun cas.

Exigences

Le Centre de compétences labellisé UIDD doit répondre aux exigences suivantes :

Structure et fonctionnement

- Pour permettre une meilleure lisibilité des actions des centres de compétences, le consortium doit établir la cartographie de sa zone d'influence, définissant ainsi son périmètre d'action et la tenir à disposition des parties prenantes ;
- L'ensemble des compétences, ressources et acteurs du développement durable de la zone du centre seront identifiées et tenue à jour. Chacun sera destinataire de la lettre d'information du site du Centre de compétences pour garantir la transparence des actions et pour fédérer les acteurs ;
- Le Centre pourra être créé officiellement et avoir son propre statut juridique. Le statut sera choisi pour correspondre au mieux aux principes et à l'éthique du réseau par le consortium du bassin ;
- Pour permettre le bon fonctionnement du centre, une structure et des responsabilités seront définies et attribuées en fonction des compétences de chacun. Chaque personne en charge d'une action (animation, projets, e-learning...) devra se donner les moyens d'atteindre les objectifs réalistes qui lui auront été fixés ;
- Un organigramme de la structure sera mis en ligne sur le site internet du centre ;
- Les activités du centre seront planifiées dans un programme d'action annuel . Ce programme sera tenu à jour ;

- Le Centre devra gérer financièrement ses budgets en respectant les règles de comptabilité en vigueur dans le pays et les règles définies par les financeurs. Le gestionnaire s’engage à dépenser l’argent dont il dispose aux objectifs de l’UIDD et à lui transmettre régulièrement l’état des dépenses ;
- Le Centre mettra à disposition de ses usagers des lieux de travail en groupe ou individuel ;
- Le Centre s’engage à réaliser au minimum une « recherche-action » par an sur les pratiques du développement durable et mettre en ligne sur le portail un dossier sur le projet ainsi mené ;
- Pour répondre aux objectifs de formation du réseau, le Centre produira au minimum 50 heures de modules chaque année créées sur la plate-forme e-learning de l’UIDD et mises en ligne sur le portail en tenant compte des critères d’acceptabilité et des orientations du comité de rédaction ;
- Les équipes projets seront accompagnées par le Centre de compétences tant pour l’orientation des recherches que pour la formalisation de documents en tenant compte des critères d’acceptabilité et des orientations du comité de rédaction ;
- Le portail UIDD comprend un espace de travail collaboratif pour permettre à l’ensemble du réseau de travailler en étroite connexion. Le Centre de compétences bénéficiera de cette structure pour travailler à distance sur sa zone d’influence, avec la tête de réseau et avec tous les autres membres du réseau ;
- Le Centre devra concevoir et tenir à jour un site internet spécifique en utilisant les modèles graphiques mis à sa disposition afin de permettre d’avoir une action locale ciblée, disponible pour tous et transparente ;
- Chaque année un bilan écrit sera réalisé faisant le point sur les actions passées, prévoyant le plan d’action de l’année suivante. Il sera transmis à la tête de réseau de l’UIDD ;
- L’ensemble des partenaires et des parties prenantes sera invité à une réunion générale annuelle pour faire le bilan de l’année et présenter les objectifs à venir ;
- Chaque centre de compétences devra utiliser le logo de l’UIDD spécifiquement conçu en concertation avec lui ;
- Les connaissances des pratiques du développement durable du consortium UIDD devront être partagées avec l’ensemble des parties prenantes par l’intermédiaire d’une lettre de liaison ;
- Les actions entreprises dans le cadre de l’UIDD devront faire l’objet d’une évaluation pour mesurer la performance de l’action et son impact.

Ethique et gouvernance

- Une attention toute particulière sera portée pour couvrir l’ensemble de la zone et impliquer l’ensemble des parties prenantes du DD (administrations centrales et collectivités locales, secteur privé, société civile et, plus spécifiquement, les groupes généralement marginalisés (femmes, jeunes, émigrés, pauvres...)) ;
- Les parties intéressées de la zone d’influence seront associées aux travaux et aux décisions du Centre de compétences ;
- La bonne gouvernance sera un élément clé de l’organisation du Centre. Les principes du développement durable devront être respectés dans les actions et démarches engagées ;
- Le Centre devra organiser régulièrement des formations en face à face pour les parties prenantes afin de faire partager la connaissance des pratiques et réduire la fracture sociale. Ces formations seront réalisées au plus près des besoins du terrain ;
- Une attention toute particulière sera accordée à la mise à disposition des informations sur l’UIDD afin de contribuer activement à la diminution de la fracture sociale ;
- Les centres de compétences acceptent d’apporter la preuve du respect des différents chapitres de ce référentiel pour en obtenir le label UIDD ;
- Les productions et pratiques des adhérents de l’UIDD devront s’inscrire dans une volonté altruiste de respect des individus et de partage équitable du savoir et de l’expérience.

d) Etat d’avancement du projet

La tête de réseau :

- Une équipe d’animation opérationnelle comprenant :
 - un chef de projet
 - un chargé de développement

- 4 animateurs réseau
- 1 spécialiste de l'ingénierie pédagogique et du e-learning
- 1 agence de développement du portail internet
- Des outils à disposition de tous :
 - pour garantir l'excellence du réseau avec une charte de partenariat et un référentiel pour labelliser les centres de compétence
 - pour donner accès à tous à ce réseau et aux pratiques du développement durable avec le portail www.uidd.org comprenant une base de données, une plate-forme e-learning et un site de travail collaboratif
- Des actions d'information, de communication :
 - participation aux conférences nationales, internationales
 - lobbying auprès des institutionnels et financeurs potentiels

Les centres de compétences

- développé :
 - Afrique de l'Ouest : Ouagadougou (Burkina Faso)
- e en développement :
 - Bassin des Carpates : Budapest (Hongrie)
 - Europe Méridionale : Grenade (Espagne)
 - Eurasie : Astrakhan (Russie)
 - Europe Occidentale : Lyon (France)
- en projet :
 - Maghreb : Alger (Algérie)
 - Amérique Centrale : Mexico (Mexique)
 - Amérique du Sud : Curitiba (Brésil)
 - Amérique du Nord : Montréal (Québec)
 - Asie : Ho Chi Minh (Vietnam)
 - Antilles, Caraïbes : Santa Fe (Cuba)

Les équipes projet au travail

- Equipes projet associées à un centre de compétences :
 - Gestion urbaine des services essentiels (Ouagadougou)
 - Agenda 21 local à l'échelle transfrontalière (Budapest) et urbaine (Grenade)
- Equipes projet rattachées directement à la tête de réseau en attendant qu'un centre se crée dans leur région :
 - Développement touristique durable (Astrakan)
 - Développement urbain maîtrisé (Mexico)
 - Accès des enfants à l'éducation et à la santé (Mexico)

Toutes les productions seront disponibles sur le site internet de l'uidd (www.uidd.org)